

L'an deux mil dix-vingt-quatre le 17 décembre à 20 heures 30
le Conseil Municipal de la commune de St Clément-sous-Valsonne, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Mme Sylvie MARTINEZ, Maire

Date de convocation:

Etaient présents : BAYET Elie, BRIDAY Denis, DALIGAND Christian, LAFAY Fabien
MACIOCIA Catherine, MARTINEZ Sylvie Maire, RIVIERE Pascaline ROCHE Jérémy
SONNERY Patrick
Excusés ayant donné pouvoir :
Excusés : ANDRE Laurent, DE SAINT JEAN Céline, CHAMBOST Myriam, GILARDON
Philippe, JANCENELLE Aurélie, POLICARD Pierre

Nombre de conseillers	
En exercice :	15
Présents :	9
Votants :	9
Pouvoir :	0

1. Election du secrétaire de séance

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du code d'administration communale, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Mme RIVIERE et M BAYET ayant obtenu la majorité des suffrages, ont été désignés pour remplir ces fonctions

2. Vote et délibération Décision modificative

Mme le Maire présente aux conseillers la décision modificative

Accord à l'unanimité

Tableau détaillé

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses de fonctionnement mouvementés par la DM	299 000,00 €	-717,14 €	750,00 €	299 032,86 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	299 000,00 €	-717,14 €	0,00 €	298 282,86 €
6411/012	170 000,00 €	-717,14 €	0,00 €	169 282,86 €
014 Atténuations de produits	0,00 €	0,00 €	598,00 €	598,00 €
7392221/014	0,00 €	0,00 €	598,00 €	598,00 €
68 Dotations aux provisions	0,00 €	0,00 €	152,00 €	152,00 €
681/68	0,00 €	0,00 €	152,00 €	152,00 €
Total des chapitres de recettes de fonctionnement mouvementés par la DM	1 531 588,74 €	0,00 €	32,86 €	1 531 621,60 €
002 Résultat de fonctionnement reporté	1 531 588,74 €	0,00 €	32,86 €	1 531 621,60 €
002/002	1 531 588,74 €	0,00 €	32,86 €	1 531 621,60 €

Tableau récapitulatif

	Total budgété avant DM	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Total budget après DM
Total général des dépenses d'investissement (1)	731 713,66 €	0,00 €	0,00 €	731 713,66 €
Total général des recettes d'investissement (1)	1 048 427,32 €	0,00 €	0,00 €	1 048 427,32 €
Total général des dépenses de fonctionnement (1)	1 289 963,66 €	-717,14 €	750,00 €	1 289 996,52 €
Total général des recettes de fonctionnement (1)	2 255 888,74 €	0,00 €	32,86 €	2 255 921,60 €

(1) Tous les chapitres (mouvementés ou non) y compris les lignes budgétaires et reports

3. Vote et délibération Mise à disposition de la salle des fêtes pour l'association : « les enfants avant tout »

Suite à la demande de l'association les enfants avant tout pour la mise à disposition de la salle des fêtes le 21 avril pour un repas tirés du sac.

Demande refusée capacité de la salle insuffisante

4. Point Voirie

M SONNERY informe les conseillers que le cabinet réalités fera une proposition sur le réaménagement du centre bourg fin février, cheminement piéton, caniveau central.

Les travaux préalables concernant l'assainissement commenceront fin janvier.

Délibération concernant l'installation des relais radio pour la télérelève des compteurs véolia sur le mobilier urbain (poteaux) de la commune.

Convention avec la société Birdz.

5. Point Bâtiments

M DALIGAND informe les conseillers de la réalisation de travaux :

Changement des chenaux de la salle des fêtes

Signatures des devis pour les travaux au-dessus de la salle des fêtes

Reprise du mur dans la salle des couchettes

6. Point école communication

Mme MACIOCIA informe le conseil que les effectifs sont de 78 enfants risque de fermeture d'une classe .
Vérification des TBI.

Devis pour le changement des têtes de robinet des radiateurs pour le chauffage.

Un poteau bois à changer sous le préau.

7. Délibération acceptant la subvention du département dans le cadre des amendes de police

Madame le Maire informe les conseillers de la nécessité de sécurisation et de la création d'un cheminement PMR au cimetière de Saint Clément s/ Valsonne

Ces travaux sont commandés par les exigences de la sécurité routière, afin de faire cesser la concurrence entre la circulation routière et les piétons entraînant des dangers importants et de garantir l'accès PMR au cimetière.

Elle propose de d'accepter l'aide du Département du Rhône dans le cadre du produit des amendes de police sur la base du montant de l'estimatif fourni par l'entreprise EIFFAGE.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

ACCEPTE l'aide du Département pour la création d'un parc de stationnement pour un montant de 10 000€

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables s'y rapportant.

8. Questions diverses

- Augmentation du loyer du relais du Soanan conformément au bail pour un montant de 899.28 €
- Présentation pour avis du projet de permis de construire pour la rénovation de la maison MANTOUX Création d'une agence d'architecture et d'une passerelle piéton pour l'accès au parking du City Stade.
- Désignation des deux emplacements pour les stationnements vélo de la COR 4 emplacements proche de l'église et 4 autres du city stade

Madame le Maire lève la séance à 21h42